

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(Loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR552024

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les travaux d'enfouissement du réseau HTA effectués par l'entreprise EGTP Réseaux

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, du 15 Novembre au 20 Décembre 2024 de 8 h à 18 h :

- sur le chemin de la Rochette de l'intersection avec le RD 53 jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Côte,
- sur la route du Col du Bouchet avec feux tricolores de l'intersection avec le chemin de la Rochette et l'intersection avec la route Napoléon,
- sur le chemin rural du bourg à Planavais de l'intersection avec le chemin rural de la Côte jusqu'au chemin débouchant sur le parking de la salle ERA à Ranvier,
- sur le chemin rural de la Côte de l'intersection avec le chemin de la Rochette jusqu'à l'intersection avec le chemin de Vignevaques

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise EGTP.

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

* l'entreprise

* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 08 Novembre 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

